

DEC151761INP

**Décision portant nomination de Mme Astrid Lambrecht aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Astrid Lambrecht, directrice de recherche de première classe au CNRS, est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique, du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 décembre 2015.

Sa mission a pour objet le suivi des laboratoires de la section 04 du Comité national.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Astrid Lambrecht demeure affectée à :

UMR8552 - Laboratoire Kastler Brossel (LKB)  
ENS Paris - Département de physique  
24 rue Lhomond  
75231 PARIS CEDEX 05

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 décembre 2015, Mme Astrid Lambrecht, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B (DR02).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 septembre 2015

Le Président  
Alain Fuchs